

Sauveur du monde et le pauvre coupeur d'herbe, humble ancêtre de ceux de l'Inde d'aujourd'hui; et c'est pourquoi, sur ce bas-relief du Gandhâra, — tels ces hommes aux inclinations grossières dont parle le *Mahāvastu*, car les dieux ont plus de discernement, — nous voyons que le Bodhisattva va s'asseoir sur une jonchée d'herbe ⁽¹⁾.

Revenons à l'étude détaillée de notre bas-relief à présent que nous en connaissons le sens et la portée. La suite du Bodhisattva s'est réduite à Vajrapâni : au foudre, qu'il porte debout sur la paume gauche, celui-ci a joint pour la circonstance un chasse-mouche qu'il agite de la main droite, tandis que, par une exception assez rare, son vêtement lâche ne cache pas sa nudité. En revanche les autres assistants ont un caractère plus original. Tout d'abord, dans le *deva* qui jaillit à mi-corps du tronc et du feuillage de l'arbre, au-dessus du trône, nous ne devons pas reconnaître une divinité ordinaire, mais bien celle du figuier sacré. Le *Lalita-vistara* la mentionne expressément, mais en la multipliant, selon ses habitudes désordonnées, tantôt en quatre divinités, toutes masculines, tantôt en huit, toutes féminines. La description qu'il nous donne fréquemment de ces *devatâ* des arbres « manifestant parmi les feuilles la moitié de leur corps (*patresv ardhakâyan abhinirmâya*) » est d'ailleurs de celles qui paraissent calquées sur les bas-reliefs. Plus inattendu est le couple amoureux enlacé qui fait pendant au Bodhisattva et à son garde du corps. On le retrouve sur un bas-relief de Calcutta (*G.* 18, dans *A. M. I.*, pl. 99, 2) qui n'est qu'une réplique, seulement de plus grande dimension (0 m. 50 × 0 m. 25) et plus développée, de la figure 199. Le futur Buddha y a la même pose, la main droite sur le siège, à gauche de l'arbre, dont toutefois la divinité ne paraît pas : de l'autre côté se tient le même personnage debout, avec sa femme gracieusement appuyée sur son épaule; ici encore le mari lève l'une de ses mains comme pour émettre une opinion et tous les deux assistent en spectateurs ravis aux

⁽¹⁾ *Lalita-vistara*, éd., p. 289, ou trad., trad., p. 96; *Mahāvastu*, II, p. 313 et p. 247; *Nidâna-kathâ*, éd., p. 71, ou 403, etc.